VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

J. L. Onorato

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D.—No 102,750.
SUCCESSION DE SAMUEL H. ST. MARTIN.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 102,750, dans l'affaire intitulée Succession de Samuel H. St. Martin, ledit ordre daté et signé du 27 décembre 1912, et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à 11 heures A. M. le JEUDI, 16 janvier 1913, sur les lieux 1621 avenue de l'Esplanade, la propriété mobilière suivante, à savoir—

Un lot de Meubles pour vestibule, salon, salle à manger, Chambre à coucher, Cuisine et autres meubles assortis.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. Onorato REAL ESTATE

Encanteur. 910 rue Gravier.

Messrs Guion, Lambremont et Hébert, avocats pour l'administratrice.
5 jan—5 21 16

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division D—No 102,750.
SUCCESSION DE SAMUEL H. ST. MARTIN.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Succession de Samuel H. St Martin, dossier No 102,750 ledit ordre daté et signé le 27 décembre 1912, adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente aux enchères publiques, à 10 heures A. M., LUNDI, le 13 janvier 1913, sur les lieux 111 rue Decatur, la propriété mobilière, à savoir:

1. lot de cigares, cigarettes, pipes, tabac, caisse enregistreuse, pendule, chaises, comptoir, vitrines, étagères, tables, éventails électriques et autres propriétés mobilières.

2. Le bail de l'établissement No 111 rue Decatur.

J. Onorato REAL ESTATE

Conditions—Comptant sur les lieux.

Encanteur, 910 rue Gravier.

MM. Guion, Lambremont & Hébert, avocats pour l'administratrice.
1 janv—1 5 12 13

Stern's Auction Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ERASMUS JACOB SHEPHERD ET ALICE FORD, SON EPOUSE.

Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans — Division D — No. 102,975.

Diamants et autres bijoux, articles en or et en argent, tour, outils d'horloger, mouvements de montre, verres, etc.

A l'encan, MARDI, le 21 janvier, à 11 heures a. m., A la Bourse de Stern 629-631 rue Commune.

PAR STERN AUCTION CO.—Jac. H. Stern, Encanteur—Vendra à l'enchère publique sur les sus dits lieux et date en vertu d'un ordre signé le 9 janvier 1913, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée les valeurs ci-après décrites à savoir:

Diamants et autres bijoux, articles en or et en argent, pendules, épingles, boutons, bagues, bracelets, pierres détachées, montres, lot de matériaux à réparation, coffre-fort en fer, vitrines, machines à polir, tour, établies et outils, étagères stationaires, balances et poids, mouvements de montres, verres de montres, etc.

JAC. H. STERN,
Encanteur.

Conditions—Comptant.

MASON J. SHEPHERD, Administrateur.
MEYER S. DRIEFUS, Avocat.
Jan11,19,21.

Stern & Gumbel, Ltd

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de LOUIS J. RECHTIEN, No 102,283, Cour Civile de District, Division "E."

PROPRIETES DE VALEUR DU TROISIEME DISTRICT.

817-19 ALVAR, entre Dauphine et Bourgogne, Double Cottage.
806 BARTHELEMY, entre Dauphine et Bourgogne, Cottage Simple.
822 BARTHELEMY, entre Dauphine et Bourgogne, Cottage Simple.
3 TERRAINS sur BARTHELEMY, entre Dauphine et Bourgogne.

PAR STERN & GUMBEL, Ltd., Léonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 16 janvier 1913 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 11 décembre 1912 par l'Honorable Geo H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'encan la propriété ci après décrite, à savoir:

I. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Alvar, Dauphine, Bourgogne et Barthelemy, désigné comme terrain No 5 de l'Ilet No 242 sur un croquis et certificat de voyer daté le 27 mars 1911 et signé par George De Armas, voyer et ingénieur civil annexé à un acte devant Robert Legier notaire, daté le 5 avril 1911, d'après lequel croquis ledit terrain est situé à une distance de cent vingt sept pieds huit pouces et six lignes de la rue Dauphine et mesure de la trente deux pieds de face à la rue Alvar sur une profondeur de cent dix-neuf pieds quatre pouces et trois lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations sont ladite propriété portant les Nos municipaux 817-819 rue Alvar et consistant en un cottage double contenant 4 chambres de chaque côté, etc.

2. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme terrain No 9 dans l'Ilet No 242 borné par les rues Barthélemy, Dauphine, Bourgogne et Alvar, sur un croquis et certificat de voyer daté le 27 mars 1911, et signé par George De Armas, voyer et ingénieur civil annexé à un acte devant Robert Legier, notaire, daté le 5 avril 1911, d'après lequel croquis ledit terrain mesure trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un cottage simple, 4 chambres, galerie, hangar, etc., et comme par le No municipal 806 rue Barthelemy.

3. Deux certains terrains ou parcelles de terres situés dans le Troisième District de cette ville, désignés comme terrains A et B de l'Ilet No 242, bornés par les rues Barthélemy, Bourgogne, Dauphine et Alvar, sur un croquis et certificat de voyer datés le 27 mars 1911, signé par George De Armas, voyer et ingénieur civil, annexé à un acte devant Robert Legier notaire, daté le 5 avril 1911: d'après lequel croquis ledit terrains sont adjacents et mesurent chacun trente un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de cent cinquante et un pieds trois pouces entre lignes parallèles, terrain A étant plus près et étant situé à une distance de soixante-trois pieds onze pouces et trois lignes sur la rue Bourgogne et étant composée du tout de terrains No 3 et 4 et partie du terrain No 11 de l'Ilet No 10.

4. Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations etc., dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné comme terrain No 5 du dit ilet, mesurant trente-et-un pieds 11 pouces et cinq lignes de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de cent cinquante et-un pieds trois pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage simple, avec 4 chambres, etc., et est connu par le No municipal 822 rue Barthélem..

5. Un certain terrain dans le même district et ilet, désigné comme terrain No 6 mesurant trente-un-pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Barthélemy sur une profondeur de cent cinquante-et-un pieds trois pouces entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Acte de vente devant Robert E. O'Connor, notaire, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent se requis au moment de l'adjudication.

Ainsi, un lot de meubles de maison.

STERN & GUMBEL, Ltd.,
Encanteurs.

L. Fred. Andry, avocat.
15 dec—15 22 29—jan 5 12 16

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Margaretha Becker Veuve de Daniel Jung.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 102,558 — Division B. — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Becker, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier. — J. B. Rosser, Jr., avocat. 8jan8,12,17

Succession de James Lee McLean et épouse

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans— No 102,572—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le tableau partiel de distribution présenté par Benjamin Kosch, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour. THOMAS CONNELL, Greffier.—Jaffery, Quintero & Bramby, avocats.
4 janv—4 8 13

Succession de Mme Carrie S. Beiger.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 100,540—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mlle Evelyn Beiger, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte. Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.—Jos. Lautenschlaeger, avocat.
3 janv—3 7 12

Succession de Herman Wilke.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 102,612 — Division E — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par William C. Wilke, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
LEGIER & GLEASON, Avocats.
11jan1a15,20

VENTES A L'ENCAN.

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.

408 410 rue Carroll, Grande Bâtisse en briques à deux étages.

416 rue Carroll, Bâtisse en briques à deux étages.

514 516 rue Chartres, Bâtisse en briques à quatre étages, contiguë au nouveau Palais de Justice, d'un million de dollars. Hôtel St Louis, etc.

1318 rue Bienville, encoignure Liberté, Bâtisse en briques à trois étages, louée à bail $1,500 par an, le bailli ayant dépensé pour les améliorations environ $3,000, lesquelles améliorations reviennent au propriétaire à l'expiration du dit bail.

135-37 rue N. Broad, près de Canal, Grande Résidence Double à deux étages.

123 rue Ford Broad, près Canal, Grande Résidence Simple, à deux étages.

220 22-24 rue N. Liberté, près de la rue du Canal.

225 N. Franklin, occupé par une buvette à $900 par an, le bailli ayant dépensé $4,000 en améliorations, qui doivent revenir au propriétaire à l'expiration du bail.

111-13-17 rue S. Robertson, près de la rue du Canal Propriété venant d'être réparée.

125-129 rue S. Robertson, près de la rue du Canal, Maison Double à deux Etages.

121 rue S. Robertson, Résidence Simple à deux étages, venant d'être réparée.

Dans l'affaire de la succession de Frank Sharp.

No 89 713—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division "E."

PAR RAMSEY & DANZIGER—C. A. RAMSEY, Encanteur—Bureau 341 rue Carondelet, JEUDI, le 16 janvier 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, Premier District de cette ville, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 13 décembre 1912 par l'Hon. Geo. H. Theard juge de la susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir:

No. 1—Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Chartres, St. Louis, Toulouse et Vieille Levee, maintenant Decatur, commençant à une distance de quatre-vingt seize pieds dix pouces de l'encoignure de la rue St. Louis et mesurant trente-quatre pieds trois pouces de face à la rue Chartres sur cent quarante-sept pieds six pouces de profondeur sur le côté vers la rue Toulouse, et du côté vers la rue St. Louis une première profondeur de cent quatre pieds neuf pouces, de là il se rétrécit vers la rue Toulouse une distance de onze pieds sept pouces et quatre lignes et a une deuxième profondeur de quarante-deux pieds neuf pouces, et vingt-deux pieds sept pouces et quatre lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations sont connues comme les numéros municipaux 514-16 rue Chartres, consistant d'une bâtisse en briques à quatre étages, ayant magasin, passage pour voitures et environ vingt chambres.

No. 2—Une certaine portion de terrain, y compris toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, désignée par la lettre "C" de l'Ilet borné par Bienville, Franklin, Liberté et Iberville, sur un croquis annexé et un certificat de voyer daté du 14 mars 1912, signé par Walter J. Seghers, député voyer de ville. Selon le dit certificat de voyer la dite portion de terrain commence à une distance de 107 pieds 6 pouces de la rue Bienville et mesure à partir de ce point 28 pieds 5 pouces de façade à la rue Franklin, par une profondeur sur une ligne tirée vers la rue Bienville de 116 pieds 8 pouces et 4 lignes et une première profondeur sur le côté opposé de 80 pieds 3 pouces et 2 lignes, puis s'élargissant sur une ligne tirée vers la rue Iberville, 29 pieds 6 pouces, alors sur une seconde profondeur sur une ligne parallèle à la rue deux sur une ligne parallèle à la rue Iberville de 34 pieds 4 pouces et 6 lignes, jusqu'à la ligne de derrière qui a 57 pieds 10 pouces et 4 lignes. Etant composée de la totalité du lot original No. 7 et de l'arrière portion des lots originaux Nos. 8 et 9.

La dite propriété est vendue sujette au bail expirant le 1er. décembre 1914, à raison de soixante-quinze dollars par mois. La bâtisse ou améliorations sont connues comme le No 225 N. Franklin et occupées comme café.

No. 3—Une certaine portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le carré No 364, borné par les rues Broad et Canal avenue et la rue Iberville, autrefois Douane, et la rue White, désigné par la lettre "C" sur un certificat d'arpentage daté du 17 novembre 1896, dressé par H. E. Seghers, voyer en cette ville, annexé pour référence à un acte de vente par Langlinais, et al's, à Gaudet, passé pardevant M. V. Bojan, notaire, le 21 décembre 1896, et devant être pris à un point de distance, trente-quatre pieds neuf pouces et six lignes de l'encoignure de l'avenue Broad et de la rue Iberville, autrefois Douane, et mesurant d'après ledit devis en mesure américaine, trente-huit pieds quatre pouces et quatre lignes de face sur ladite avenue Broad, la même mesure en largeur dans le fond par cent vingt trois pieds six pouces et une ligne en profondeur sur la ligne de côté No. 113, le plus près de la rue Iberville, autrefois Douane, et cent vingt-trois pieds onze pouces et deux lignes en profondeur sur la ligne de côté du No. 15 vers l'avenue Canal; le dit lot "C" comprenant l'entière propriété connue comme vieilles séries Nos. 16 et 16 1-2 rue ou avenue Nord Broad.

Les améliorations connues comme numéros municipaux 135 37 rue Nord Broad, consistent en une maison double à deux étages contenant environ 12 chambres de chaque côté.

No. 4—Deux certains lots de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré borné par les rues Broad, White, Canal et l'avenue Cleveland, autrefois rue Gasquet, et désignés par les Nos. 16 et 17 sur un plan établi par L. W. Brown, voyer, daté du 12 août 1886, annexé à un acte passé devant Andrew Hero, Jr., notaire, le 4 octobre, 1886, et mesurant comme suit, à savoir: Lot No. seize, trente et un pieds 4 pouces et une ligne de face à la rue Broad, cent quatre vingt-onze pieds un pouce de profondeur sur la ligne de côté vers le lot No. quinze, cent quatre-vingt-onze pieds de profondeur sur la ligne du côté du lot No. dix-sept, et trente-et-un pieds trois pouces de largeur en arrière; et le lot dix-sept trente-et-un pieds trois pouces et une ligne de face à la rue Broad, cent quatre vingt-onze pieds de profondeur sur la ligne de côté du lot No. seize et cent quatre-vingt-onze pieds neuf pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne de côte du lot No. dix-huit et sur les précédentes lignes en arrière des lots Nos. vingt-et-un et vingt-deux et trente-et-un pieds trois pouces de largeur en arrière.

Les améliorations connues comme le No municipal 123 rue Sud Broad consistent en une maison simple à deux étages, façade en briques, environ quinze chambres, grande écurie, hangar, etc., prises d'eau et d'égout.

5. Une certaine parcelle de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent située dans le Premier District de cette ville, dans le carré No. 230 borné par les rues Carroll, Perdido, Poydras et Carondelet, sur un plan de Frank H. Waddill, le 19 avril, 1912, suivant lequel plan ledit lot ou parcelle de terrain mesure trente-neuf pieds un pouce et pas de lignes sur la rue Carroll, la même largeur en arrière sur une profondeur de 63 pieds neuf pouces entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations sont connues comme Nos. municipaux 408-10 rue Carroll sur l'arrière de l'Hôtel De Soto et consistent en une bâtisse en briques à deux étages.

No. 6—Un certain morceau ou parcelle de terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent situé dans le même carré que le précédent sur un plan de Frank H. Waddill, daté du 19 avril, 1912, suivant lequel plan, ladite parcelle ou morceau de terrain mesure vingt-sept pieds dix pouces de face à la rue Caroll, même largeur en arrière sur soixante-trois pieds neuf pouces et pas de ligne en profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme numéro municipal 416 rue Carroll, consistent en une bâtisse simple en briques à deux étages.

No. 7—Un certain lot de terre, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le deuxième District de cette ville, désigné par la lettre A de l'Ilet No. 129, borné par les rues Bienville, Franklin, Liberté et Iberville, sur le devis et certificat d'arpentage daté du 14 mars 1912, signé par Walter J. Seghers, député-voyer de ville, d'après lequel arpentage ledit lot mesure vingt-sept pieds neuf pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur et façade à la rue Liberté de cent vingt-sept pieds, et d'une profondeur sur la ligne du côté opposé le séparant du lot No. deux de cent sept pieds, de là il s'élargit à un angle droit, sur une ligne parallèle à la rue Bienville de dix-sept pieds, un pouce, de là il y a une deuxième profondeur de vingt pieds sur une ligne parallèle à la rue Liberté et s'étend à la ligne du fond, laquelle ayant quarante-quatre pieds six pouces et trois lignes, lequel dit lot de terre forme l'encoignure des rues Bienville et Liberté, et est composé du tout du lot original No un et d'une portion du lot original No huit.

Les améliorations sont connues par le No municipal 1318 rue Bienville encoignure de la rue Liberté, consistant d'une bâtisse en briques à trois étages et ayant environ 24 chambres.

No 8—Une certaine portion de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent désignée par la lettre "B," dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus et dernièrement décrite, démontre sur l'arpentage annexé ci-dessus pour référence. D'après lequel arpentage ladite portion de terre mesure trente-sept pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Liberté, trente-sept pieds six pouces et une ligne en largeur dans le fond, sur une profondur sur la ligne le séparant du lot "A" de quarante quatre pieds six pouces et trois lignes et d'une profondeur sur la ligne du côté opposé de quarante-cinq pieds six pouces et quatre lignes. Ladite portion de terre étant composée de la portion du devant du lot original No. neuf et d'une portion du lot No huit.

Les améliorations sont connues par les Nos municipaux 220-22-24 rue N. Liberté, consistant d'une rangée de maisons.

No. 9—Trois certains lots de terre ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Canal, Robertson, Gasquet et Claiborne, désignés par les lettres E, F et G sur un croquis ou plan d'arpentage établi par L. J. Fremeaux, ingénieur civil, daté du 21 avril 1889 et annexé pour référence à un acte passé devant Andrew Hero, Jr., notaire en cette ville, le 1 mai 1889. Lesdits lots s'adjoignent l'un l'autre, et ceux désignés par les lettres E et F mesurent chacun quinze pieds trois pouces cinq lignes de face à la rue Robertson sur soixante-douze pieds huit pouces une ligne de profondeur entre lignes parallèles, et le lot G mesure quinze pieds trois pouces six lignes de face à ladite rue Robertson par soixante-douze pieds huit pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot "G" est borné sur le côté vers la rue Gasquet (maintenant Cleveland) par une allée de cinq pieds trois pouces de largeur, ouvrant sur la rue Robertson, et lesdits lots E, F et G sont bornés en arrière pas une allée de deux pieds et onze pouces de largeur et trente-quatre pieds six pouces et quatre lignes de longueur, ouvrant sur la ci devant allée sur le côté du lot "G," et lesquelles dites allées sont communes à plusieurs lots les bornant.

Les améliorations sont connues comme Nos municipaux 111-13-17 rue Sud Robertson, et consistent en une rangée d'habitations triples, à deux étages, contenant environ six chambres chacune ou dix-huit chambres en tout.

No. 11—Un certain lot de terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le lot No huit, dans le carré borné par les rues Robertson, Claiborne, Canal et Cleveland, autrefois Gasquet, sur un plan par Frederick Wilkinson, voyer, le 18 mars 1839, déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire, et mesuré en mesure américaine vingt-six pieds sept et 22 12/100 de pouces de face à la rue Robertson par une profondeur de cent-vingt-sept pieds dix et 70/100 de pouces, entre lignes parallèles.

Les améliorations sont connues comme le No municipal 121 rue Sud Robertson, consistant d'une résidence simple à deux étages, ayant vestibule et environ huit chambres.

No. 11—Un certain lot de terrain ensemble avec les bâtisses en améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le carré borné par les rues Robertson, Cleveland, (autrefois Gasquet) Claiborne et Canal, et, mesurant d'après un devis annexé à un acte passé pardevant S. H. Lewis, ancien notaire, dressé par W. T. Thompson, ingénieur civil et voyer, daté du 1 décembre 1848, vingt-six pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Robertson sur une profondeur de cent deux pieds neuf pouces, entre lignes parallèles, tout en mesure américaine, s'étendant au fond à une allée de trois pieds de largeur en commun audit lot et autres.

Les améliorations sont connues comme Nos municipaux 125-29 rue R. Robertson, consistant d'une résidence double à deux étages, contenant environ six chambres de chaque côté.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option desdits acquéreurs, et la balance s'il y en a, en un et deux ans, en billets des dits acquéreurs, portant date égale avec l'adjudication, avec sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue et par les clauses usuelles de sécurité, incluant cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès de transfert de l'assurance, etc. Les acquéreurs devant assumer au dessus de cela, en plus de prix d'adjudication les taxes de 1912 les loyers ne devant appartenir aux acquéreurs qu'à partir de la date des actes de vente. Les actes de vente devant être exécutés pardevant Alfred D. Danziger, notaire, aux frais des acquéreurs. 10 010 de dépôt requis au moment de l'adjudication.

A. W. DANZIGER
E. M. COLIN,
Avocats pour l'exécuteur.

15 déc—15 22 29—Jav 5 12 16

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage double en bois, No 321 rue Dianna, Alger.

Rue pavée, une ligne de cars électriques au coin.

Succession de Mme Frances McCarter, veuve de Jesse Carr.

No 72,733—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, Encanteur — Bureau No 339 rue Carondelet — JEUDI, le 23 janvier 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 18 décembre 1912, de l'Hon. E. K Skinner, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage double en bois No 321 rue Diana, contenant quatre chambres, sur un certain lot de terre, situé dans le Cinquième District de cette ville, dans l'Ilet No 186, borné par les rues Diana, Tôche, De Armas et l'avenue Brooklyn, et mesurant 32 pieds de face à la rue Diana sur 159 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, et désigné sur les rôles d'assesseur de la ville de la Nouvelle Orléans comme lot No 6.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer les taxes dues et exigibles en 1913 en plus et au-dessus du prix d'adjudication. Vingt pour cent en argent sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente par devant A. Brian, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.
22 dec—22 29—jan 5 12 19 23

VENTES A L'ENCAN

Ramsey & Danziger

ANNONCE JUDICIAIRE.
Un Cottage Simple, 272 rue Cherokee.
Succession de Veuve Madeleine Roberts.
No 102,866—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR RAMSEY & DANZIGER, C. A. Ramsey, encanteur, bureau 341 rue Carondelet — JEUDI, le 30 janvier 1913, sera vendu à la Bourse, 311 rue Baronne, Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 27 décembre 1912 par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, etc., dans le Septième District de cette ville, dans l'Ilet No 40, borné par les rues Cherokee, Hillary, Mississippi et McCarty, désigné comme terrain No 22, et mesure 30 pieds de face à la rue Cherokee sur 107 pieds 6 pouces de profondeur.

Conditions—Comptant l'acquéreur devant assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acte de vente devant E. L. Weil, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Joseph Laughtenschlaeger, avocat.
29 dec—29—jan 5 12 19 26 30

Stern & Gumbel, Ltd

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE JAMES MURPHY.

No 101 094—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Au Plus Haut Enchérisseur—Joli Cottage Double No 2608-10 Avenue Tulane entre Broad et Dorgenois.

PAR STERN & GUMBEL, Ltd. Léonard L. Stern, encanteur — Il sera vendu à l'enchère publique, JEUDI, le 23 janvier 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 6 décembre 1912, et d'un autre ordre supplémentaire daté du 17 décembre 1912, signé par l'Hon. E. K. Skinner, remplaçant l'Hon Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, maintenant absent, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terrain, y compris toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'Ilet anciennement 49, maintenant 585, borné par l'avenue Tulane (anciennement rue Commune), Broad, Gravier et Dorgenois. Le dit lot étant désigné par le No 3 sur un plan de subdivision du dit ilet, en 44 lots, par P. N. D'Hémécourt, D. C. S., daté du 10 juil et 1890, annexé pour référence à un acte de dépôt passé devant N. B. Tillet, notaire, le 28 octobre 1891, et mesurant, selon le dit plan, 31 pieds de face à l'avenue Tulane par 122 pieds 3 pouces en 7 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un joli cottage double de 4 chambres et hangar de chaque côté.

Termes—Comptant. Dix pour cent de dépôt sera requis au moment de l'adjudication, le solde payable au moment du passage de l'acte de vente devant Arthur Landry, notaire. Les loyers et les revenus reviendront à l'acquéreur de ladite propriété à partir de la date de l'acte de vente. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes de ville et d'Etat exigibles pour l'année 1913. L'acquéreur payera le coût des certificats des Cours de Circuit et de District des Etats-Unis, ceux du bureau des aliénations et l'hypothèque de la Nouvelle-Orléans, ainsi que ceux des receveurs des taxes d'Etat et de la ville de la Nouvelle-Orléans.

STERN & GUMBEL LTD.
Encanteurs.

Col. Jno P. Sullivan E. M. Heath, avocats.
22 déc—22 29—jan 5 12 19 23

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
VENTE EN PARTAGE.
Pas de Limite. Pas de Réserve.
Mlle Mary Isabelle Polsen et al vs Mme Aline Weeks Frost, veuve de Charles H. Dolsen et al's.
No 102,107—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. Tessier, encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—

MARDI, 14 JANVIER 1913

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 3 décembre 1912 et signé le 9 décembre 1912, par l'Hon. Geo H. Théard, juge de la susdite Cour, Division F dans l'affaire sus intitulée, la propriété suivante décrite, à savoir:

Un certain terrain, ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'Ilet borné par les rues Burdette, Fern, (autrefois Washington) Oak (autrefois Quatrième) et Plum, mesurant 30 pieds de face à la rue Burdette sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent un joli cottage simple connu comme No 1214 rue Burdette et bien entouré de résidences modernes.

Conditions, comptant. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur devant Gabriel Fernandez, Jr., notaire. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1913. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

Fé la Berbel, avocat.
22 déc—22 29 jan 5 12 19 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Contenu de l'épicerie et buvette encoignure Laurel et rue Valmont.

No. 102,513 — Cour Civile de District, paroisse d'Orléans — Succession de John Warnke, VENDREDI, 17 janvier 1913 à 11 heures a. m., sur les lieux ci-dessus mentionnés, suivant l'ordre de la dite Cour daté le 6 janvier 1913.

Sera vendu en gros.

Conditions—Comptant. Acte de vente aux frais des acquéreurs devant Gabriel Fernandez, Jr., notaire.

ALBERT PAUL, Encanteur.
8jan8,12,17

VENTES A D'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.
SUCCESSION DE JOSEPH BLANCHARD
No 3,296—Vingt-troisième Cour de District Judiciaire Paroisse Ste-Marie.

PAR DANZIGER & TESSIER, C. A. Tessier, Encanteur. Bureau No 134 rue Carondelet — MARDI, le 21 janvier 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu aux enchères publiques, en vertu d'un ordre daté du 16 décembre 1912, de l'Hon. Thos M. Milling, juge de la dite Cour, dans l'affaire sus intitulée, la propriété ci-après décrite:

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par le No 3701 rue Iberville; dans le Second District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Iberville, Bienville, Télémaque et Cortez et mesurant plus ou moins 25 pieds de face à la rue Iberville sur 92 pieds de profondeur et de façade sur la rue Télémaque.

Conditions—Comptant, et l'acquéreur devra payer les taxes de 1913 en plus et au-dessus du prix d'adjudication, 10 pour cent au moment de l'adjudication. Acte de vente par devant H. G. Bloch, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

21 déc—21 23 29—jan 5 12 19 21

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Sixième District

Portant le No. municipal 3332 rue Clara, entre la rue Delachaise et l'avenue Louisiana.

Alphonse Nobles vs. Hirsch-Levy Realty Company.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No. 102,880 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 13 février 1913, à midi la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 633 borné par les rues Clara, Magnolia, Delachaise et l'avenue Louisiana, désigné par la lettre D, sur un croquis de voyer fait par George De Armas, voyer et ingénieur civil, daté le 10 décembre 1909, et annexé à un acte passé devant Emanuel Leopold Weil, notaire, le 16 décembre 1909, et mesure d'après ceci commençant à une distance de quatre vingt sept pieds, huit pouces, trois lignes à partir du coin des rues Clara et Delachaise dix sept pieds quatre lignes de face à la rue Clara, dix sept pieds en largeur dans le fond sur une profondeur de soixante seize pieds, trois pouces, sept lignes sur le côté le plus près de la rue Delachaise et soixante quatorze pieds quatre pouces, deux lignes de profondeur sur l'autre côté plus près de l'avenue Louisiana et est composé de la partie de l'arrière des terrains originaux 26, 27 et 28.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
JOSEPH LAUTENSCHLAEGER,
Avocat pour le demandeur.
jan10,12,17,24,31fev7,13

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Charles F. Rantz vs. Dexter Harris.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans — No. 55,773 — En vertu d'un writ de Fieri Facias qui m'a été adressé par l'Hon. Henry Renshaw, juge de la Division C, Première Cour de Cité